



Courrier des fédérations UNSA et CFE-CGC
A Messieurs les Ministres, de l'Action et des Comptes Publics
et de la Fonction Publique

Messieurs les ministres,

Nos fédérations souhaitent tout d'abord rappeler la mobilisation exceptionnelle de la fonction publique durant cette crise et notamment des agents de notre ministère qu'ils soient en présentiel ou en télétravail, ou encore en réserve pour les temps à venir.

Nous avons tout intérêt à prendre en considération, durant ce temps d'unité nationale, la mobilisation des uns et des autres, et faire en sorte, au lendemain de cette période, qu'aucun agent ne se sente déconsidéré, quelle que soit la position administrative dans laquelle il s'est trouvé.

C'est pourquoi les fédérations UNSA-CFE CGC vous demandent :

=> Des directives non pénalisantes concernant les congés annuels que ce soit pendant le confinement mais également sur la période ultérieure.

=> Une clarification des règles sur la gestion des quatorzaines, suites de quatorzaines, et reprise d'activité en PCA, avec comme première préoccupation l'application du principe de précaution.

=> Des instructions confirmant la primauté du pragmatisme et de la souplesse dans la gestion des conditions de travail s'agissant de reconnaître le contexte exceptionnel que nous connaissons.

=> La mise en place généralisée de mesures de protection adaptées, en particuliers, l'attribution de masques à chaque agent.

La question des moyens de protection est centrale, nous l'avons à maintes fois répétée, comme l'est aussi le respect strict des conditions matérielles de travail en présentiel (distances de protection, nettoyage des locaux et du mobilier, arrêt total des accueils physiques) et des consignes sanitaires en matière de contact avec des personnes infectées.

Les masques

Il nous semble aussi très important de procéder à une réévaluation de la « doctrine » en termes d'usage du masque.

Jusqu'à présent, sur préconisation de l'Académie de médecine et du comité scientifique, le gouvernement n'avait pas jugé utile de faire porter un masque à l'ensemble de la population pour limiter la propagation du virus.

C'est probablement sur la base de cette doctrine que les médecins de prévention des MEF, dans leur avis diffusé aux agents, considéraient que le port du masque pour les agents engagés dans les PCA et qui ne rencontraient pas le public était inutile et que seule la mise en œuvre des gestes barrières s'imposaient.

Étant donné le changement de doctrine que nous constatons sur les masques, est-il prévu de faire évoluer la doctrine des médecins de prévention des MEF et de demander aux agents des MEF de porter un masque quand bien même ils ne rencontrent pas d'usagers ?

Les réponses apportées à tous ces points pourront contribuer à atténuer l'angoisse et répondre aux questionnements légitimes sur les moyens de protection. Dans le cas contraire, la passivité de l'administration ne pourra que susciter la défiance et la colère.

Pour nos fédérations, les questions de responsabilité vis-à-vis de la protection des agents existent. Le droit de retrait reste une possibilité que nous n'hésiterons pas à soutenir si certaines situations de dangers graves et imminents le justifient, comme l'absence de masques pour recevoir du public.

Les frais de repas

Sur le décret concernant les frais de mission ouvert aux agents en présentiel ne possédant pas de solutions locales pour leurs repas, nos fédérations regrettent l'exigence de justificatifs d'engagement des dépenses. Nous vous demandons, dans une pratique dictée par le bon sens, une levée de cette condition par trop restrictive, pour les agents qui ont dû palier au plus pressé durant ces premières semaines.

L'indemnité exceptionnelle

Nous souhaitons connaître les mesures envisagées en matière d'indemnité liée à la reconnaissance des contributions des agents de l'État dans l'exercice des missions prioritaires durant cette crise.

Les premières informations que nous avons et qui pourraient laisser entrevoir une indemnité exceptionnelle liée aux heures supplémentaires majorées nous semblent totalement inadaptées car impossible à mettre en application dans la plupart des cas (neutralisation des badgeages). Ces restrictions limiteraient encore une fois le champ des personnels éligibles.

Ce genre de délimitations purement administratives, feraient que demain, à la fin du confinement, les sentiments seraient amers au lieu d'être concentrés sur la nécessaire reconstruction du service public des finances.

Merci de votre attention.

**Les fédérations syndicales ministérielles
UNSA Finances et CFE-CGC Finances**